

Séance du 24 MAI 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, MM. Causse, Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle à M. le Maire, Mme Durruty à M. Saussié ; M. Massé à Mme Dufrene ; M. Delas à Mme Darmendrail, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre, Mme Boé à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Capdevielle à M. Casenave, Mme Bisauta à M. Causse.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : VIE SOCIALE - Jeunesse - Opération Bourses Jeunes et Projets Jeunes.

Monsieur Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

➤ **BOURSES JEUNES** :

Les « Bourses Jeunes » ont pour but de valoriser l'engagement de jeunes bayonnais au sein d'associations ou d'organismes ; cet engagement peut prendre plusieurs formes : aide à l'animation, petites tâches administratives, petits travaux de rangement ou de nettoyage,

En 2005, 20 jeunes ont bénéficié de cette opération pour une somme de 1 813,40 €

Vous trouverez en annexe la liste des bénéficiaires.

➤ **PROJETS JEUNES** :

Le dispositif « projets jeunes » existe depuis 1990 (Développement Social des Quartiers) et a pour but d'aider financièrement et techniquement des projets d'animation et de loisirs menés par des jeunes majeurs bayonnais (18-25 ans) – Cf délibération du 11 octobre 2001.

En 2005, seulement deux projets ont été soutenus par :

- Ludovic ESTEBETEGUY : 460 € (vidéo fragmentée UTOPPIA)
- Mathieu MARCON DUBROCA : 460 € (création d'un spectacle chorégraphique)

Afin de re-dynamiser la politique de soutien aux initiatives des jeunes et replacer la Ville de Bayonne dans son rôle d'interlocuteur dans l'accompagnement de projets, il conviendrait de s'inspirer des conditions d'accès établies par le programme « Envie d'agir » du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative en faveur de l'engagement et de l'initiative des jeunes.

Pour ce faire, je vous propose :

1. De rehausser l'âge maximal de participation au dispositif à 28 ans (contre 25 ans précédemment)
2. De re-préciser et élargir les critères d'éligibilité des projets proposés. Nous pourrions ainsi intégrer :
 - L'environnement
 - L'animation locale (sport et culture)
 - La solidarité
 - L'Europe
 - Le développement personnel
(BAFA , permis de conduire , etc ...), à l'exclusion de tout projet lié à la formation scolaire et universitaire.
- 3 De revoir le montant des attributions financières :
 - pour promouvoir le développement de projets collectifs, il est proposé d'augmenter le montant de l'aide accordée à ceux-ci à 500 € tout en abaissant à 250 € l'aide dédiée aux projets individuels.
 - par ailleurs, dans le souci de réintroduire la philosophie qui a inspiré le dispositif à ses débuts, il serait opportun de rajouter une condition de ressources afin d'aider à la décision de la Commission (prise en compte des ressources financières du ou des porteurs de projets).

Pour ce faire, il serait envisageable de retenir les mêmes critères que la Caisse d'Allocations Familiales dans l'attribution finale de l'aide. Cela impliquerait que les non allocataires CAF bénéficieraient d'un montant plafonné (2/3 du montant), alors que les allocataires seraient susceptibles de prétendre au montant maximal.

La procédure d'attribution de l'aide financière resterait, quant à elle, inchangée.

Le jeune (ou le groupe de jeunes) adresse une demande d'aide financière auprès de Monsieur le Maire.

Le Bureau Information Jeunesse instruit le dossier en invitant le jeune à présenter son projet à la Commission « projets jeunes »,

Cette Commission aura pour tâche d'approfondir le projet, d'apporter son aide technique et de décider de la somme éventuelle allouée, sachant qu'elle ne pourra pas dépasser 250 € pour un projet individuel ou 500 € pour un projet collectif,

Une contrepartie sera demandée au jeune (participation à l'encadrement de manifestations , expositions , spectacles , ...),

Le paiement de l'aide sera assurée par un agent du Bureau Information Jeunesse en deux parties, 80 % avant la réalisation du projet et 20 % au vu des justificatifs au travers d'une régie d'avance.

La Commission « Projets Jeunes » , présidée par l'Adjoint délégué à la Vie Sociale, se compose ainsi :

- une conseillère municipale , Mme Chabaud-Nadin
- un représentant de l'antenne Pays Basque de la Direction Départementale Jeunesse et Sports
- un membre du service Animation Sportive
- un membre de la Direction des Affaires Culturelles
- un membre du service Jeunesse et Vie associative, en l'occurrence un agent du Bureau Information Jeunesse.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- approuver les dispositions ci-avant exposées en ce qui concerne le dispositif PROJETS JEUNES
- arrêter le montant de ces actions à 5 000 €. Cette somme figure au Budget Primitif 2006 sur le compte 6714 / 602.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.